

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/185

OBJET : ACCUEIL D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE COMMUNICATION

Nombre de Conseillers en exercice : 45 Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum: 23

Date de convocation: 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

La séance est ouverte.

Le 14 décembre de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Communautaire la Conseil de Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents* Excusés, procuration à		NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	Р		TALABOT Martine (Maire)	Р	
BARRÈRE Philippe (Maire)	Р		CLAIR Jean-Georges (Maire)	Р	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	Р	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	Р	
BOURGADE Laurence (Maire)	Р		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	Р	
CLÉMENT Bruno (Maire)	Р		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	Р	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	Р	
LAGARDE Valérie	Р		LABASTHE Anne-Marie	Е	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	Р		MOUCLIER Jean-François	А	
COUBRA Lionel	А		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	Р		PRÉVOTEAU Marie-Louise	Е	M. BARBAN
GACHET Christian	Р		VIGUIER Marie	Α	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	Р	
MONGE Jean-Claude	Α		SIDAOUI Alain	Е	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	Р		CHEVALIER Bernard	Р	
DURAND François	Р		SABY Nadia	Р	
LEMIRE Jean-André	Р		HEINTZ Jean-Marc	Р	
BOURRIER Sylviane	Р		BÉTENCOURT Catherine	Р	
LAFFARGUE Alexandre	Р		BORDELAIS Jean-François	Р	
MARTINEZ Corinne	Р		FAURE Christian	А	
SOUBELET Véronique	Р		GIRAUDEAU Isabelle	А	
AULANIER Benoist	А				

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 033-243301264-20231214-2023_185-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/185

OBJET: ACCUEIL D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICE COMMUNICATION

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la consultation du comité social territorial lors de sa séance du 7 décembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous conditions, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme).

Cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

La rémunération est versée à l'apprenti par la collectivité en tenant compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit.

En souhaitant accueillir des apprentis, la collectivité participe concrètement à l'effort de qualification des jeunes, elle favorise l'insertion professionnelle et s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi.

Il est proposé d'acter le recours à un contrat d'apprentissage selon les éléments suivants :

Service	Lieu d'exercice	Nombre poste	Diplôme préparé	Durée
Communication	Siège CCM	Licence 3 Sciences de l'information et de la communication, parcours information		Formation du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Publié le

ID: 033-243301264-20231214-2023_185-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/185

: ACCUEIL D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE OBJET **SERVICE COMMUNICATION**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Acte le recours à ce contrat d'apprentissage,
- Autorise Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023

Nathalie BURTIN-DAUZAN Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan Date de signature : 19/12/2023 Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath Date de signature : 19/12/2023 Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023 52LG

ID: 033-243301264-20231214-2023_185-DE